Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF
Cent trente-quatrième session
Point 9.3 de l'ordre du jour

EB134/CONF./13
24 janvier 2014

Suivi du rapport du groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement – Projets de démonstration de recherche-développement en santé

Projet de décision proposé par l'Afrique du Sud, la France et la Suisse

Le Conseil exécutif, ayant examiné le rapport sur le suivi du rapport du groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement – Projets de démonstration de recherche-développement en santé,[1] compte tenu des informations complémentaires demandées par la réunion consultative technique mondiale des États Membres et fournies par les défenseurs des 7 + 1 projets de démonstration retenus dans la liste restreinte établie par la réunion,

A DÉCIDÉ de prier le Directeur général :

l) d'examiner les projets de démonstration dans l'ordre où ils figurent dans le document EB134/27 et, compte tenu des informations complémentaires reçues avec la participation du Président et du Vice-Président du groupe de travail consultatif d'experts et selon qu'il conviendra, de commencer à organiser des réunions virtuelles ou directes avec les parties prenantes prêtes à financer et/ou mettre en œuvre les projets. Ces réunions devraient viser à mettre au point le plan des projets et à mobiliser les ressources financières nécessaires pour leur mise en œuvre ;

2) de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et, le cas échéant, d'envisager de coordonner ou de combiner les projets étroitement liés ou ciblant la même maladie ou le même type de produit pour qu'ils aient un maximum d'efficacité ;

3) concernant le mandat donné par la résolution WHA66.22, de mettre au point des indicateurs permettant de mesurer les résultats du processus et de les soumettre à la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé.

= = =

[1] Document EB134/27.